



## Zones alluviales

Les zones alluviales sont des biotopes dynamiques, qui sont recouverts périodiquement ou épisodiquement par les eaux (et dans lesquelles la nappe phréatique s'élève temporairement jusqu'au système racinaire des végétaux). Dans ces biotopes l'érosion et l'atterrissement jouent un rôle majeur. La végétation est marquée par de nouvelles colonisations, le vieillissement et la juxtaposition spatiale de divers stades de développement. Pour les zones alluviales, les crues ne représentent pas un préjudice; bien au contraire, elles favorisent leur régénération:

- la dynamique de l'eau et des sédiments charriés rajeunit la forêt alluviale;
- grâce aux crues, une plus grande diversité d'espèces y vivent. Les bancs de gravier nouvellement créés et les dépôts constituent des biotopes pour une végétation pionnière;
- les crues modifient le relief et créent de nouvelles voies d'écoulement, ce qui contribue à la survie de ces précieux écosystèmes.

### Points principaux à respecter

Après une crue exceptionnelle, il est possible que des mesures d'aménagement doivent être entreprises d'urgence afin de protéger les alentours d'un cours d'eau. Dans ce cas, les principes suivants devront être respectés:

- Avant l'exécution des mesures d'urgence, un accord avec les instances cantonales de protection de l'environnement ou avec le service de conseil zones alluviales de la Confédération est nécessaire.
- Les digues de protection contre les crues, les épis, les remblais ou les canalisations qui pourraient entraîner une sépa-

ration de la zone alluviale du lit principal ne sont pas admis. Ils entravent la dynamique des zones alluviales et les interactions entre les eaux.

- Un abaissement de la nappe phréatique et l'assèchement qui s'ensuivrait doivent être évités.
- Lors du prélèvement de matériaux et de la création de chenaux pour favoriser le charriage (canaux pilotes), il faut également veiller à éviter un abaissement général du lit, car cela entraînerait un assèchement de la zone alluviale.
- Les matériaux excédentaires doivent être déposés en dehors de la zone.
- Il faudra aussi ménager la faune et la flore encore présentes après un événement extraordinaire.

### Saisir les occasions

Dans les zones alluviales, les nouvelles conditions créées par les crues doivent être exploitées: il faut veiller à conserver, dans la mesure du possible, le nouvel état du cours d'eau, ceci afin de privilégier d'une façon générale l'amélioration de la dynamique dans les zones alluviales.

C'est pourquoi, après un événement extraordinaire, la chance d'aménager les ouvrages de protection en dehors de la zone alluviale (ceci afin d'accorder plus de liberté au cours d'eau) doit être saisie. Si des constructions ou des infrastructures existantes sont alors menacées par ces mesures, le bien fondé de leur transfert hors de la zone de danger sera examiné.

#### A lire:

OFEFP: Guide d'application de l'ordonnance sur les zones alluviales (Environnement pratique, 1995)